

L'ÉTUDE GÉOBIOLOGIQUE



La géobiologie, de quoi parlons-nous ?

La géobiologie est une discipline consistant en l'étude des relations de l'environnement, des constructions et du mode de vie avec le vivant, de l'ensemble des influences de l'environnement sur le vivant.

Elle s'appuie notamment sur la recherche des ondes liées aux champs magnétiques et électriques, des courants d'eau souterrain, des failles géologiques, etc.

Un géobiologue étudie:

- les caractéristiques du lieu,
- les facteurs ayant une influence sur le bien-être et la santé.

Il formule des recommandations et peut, si nécessaire, mettre en œuvre des moyens pour préserver ou améliorer le bien-être des occupants.

L'étude pour le projet éolien à Plourac'h

Une **analyse géobiologique a été réalisée par 2 géobiologues de l'association Prosantel en juin 2022.**

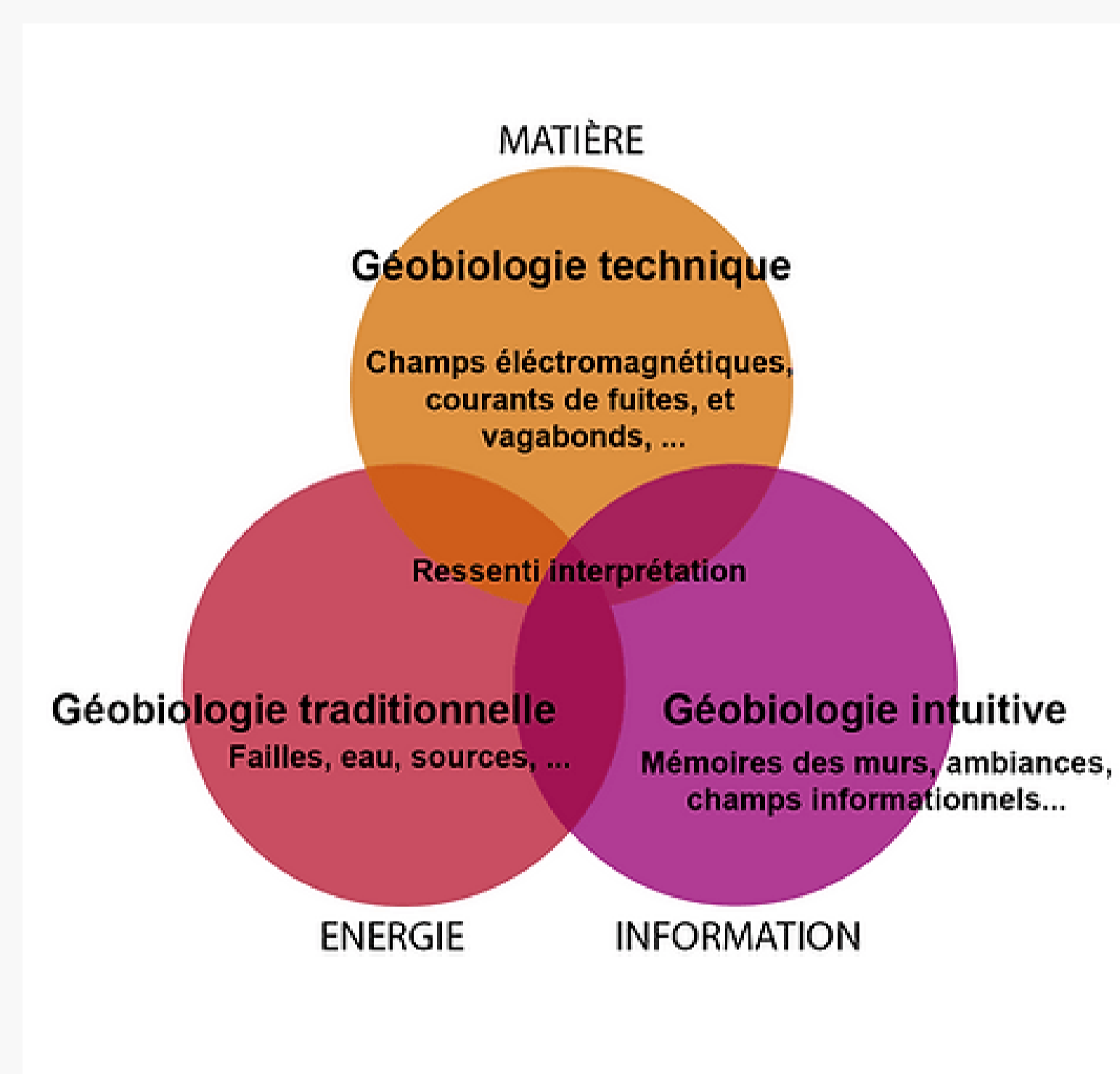
Elle a consisté à cartographier en ressenti (à l'aide de baguettes) les perturbations telluriques (failles sèches ou humides, sources ou encore réseaux géomagnétiques).

Afin d'obtenir des données précises, un géomètre a également participé.

Le diagnostic géobiologique, quels résultats et quelles conséquences sur le projet ?

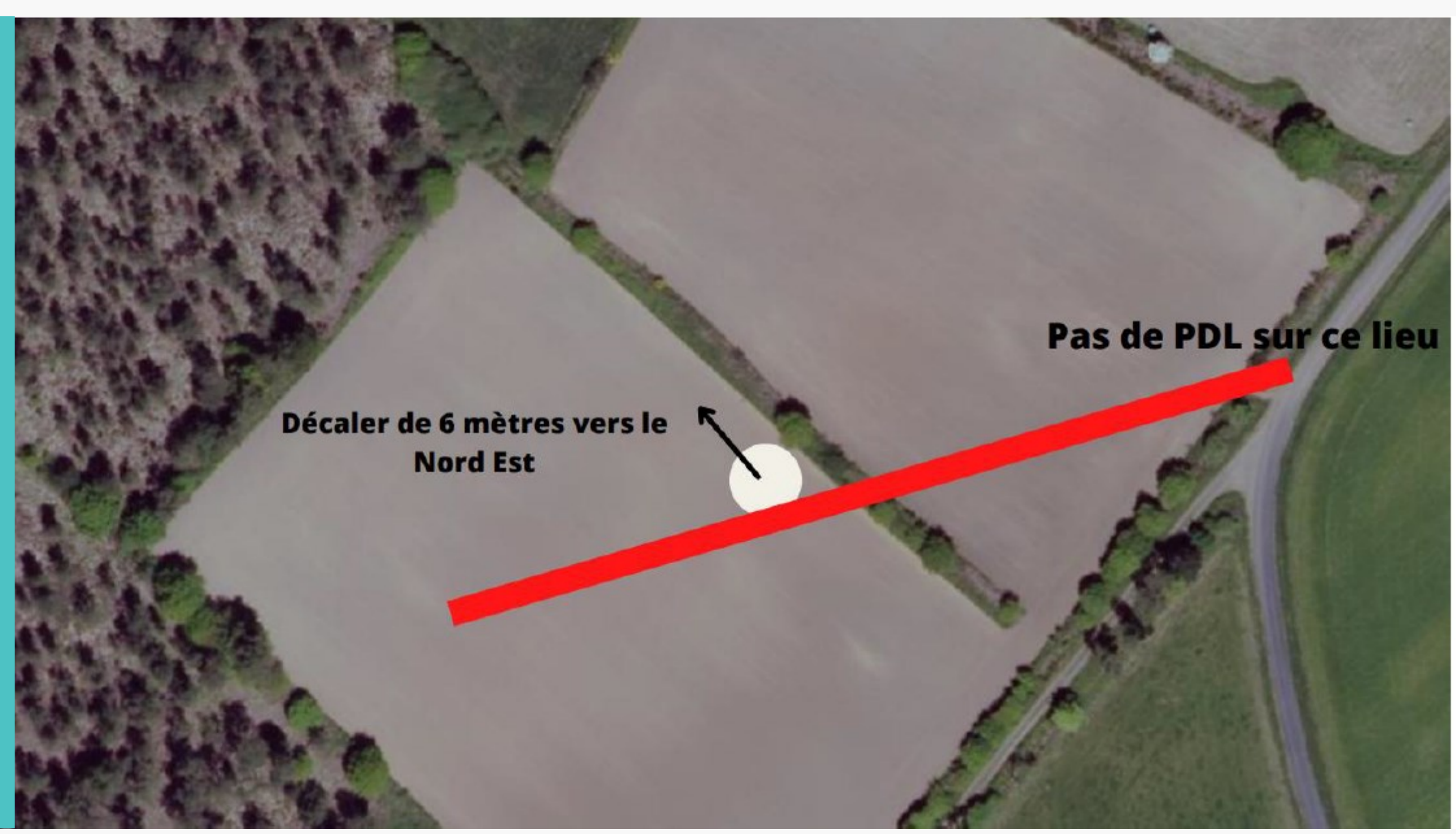
Afin de rechercher la présence de différentes failles, une visite a été réalisée au niveau de l'emplacement envisagé de chaque éolienne ainsi que du poste de livraison.

Des failles souterraines ont pu être identifiées notamment au niveau de l'éolienne n°4. Afin de les éviter, cette éolienne a été décalée de plusieurs mètres au nord.



Recommandation géobiologique pour l'implantation de l'éolienne n°4

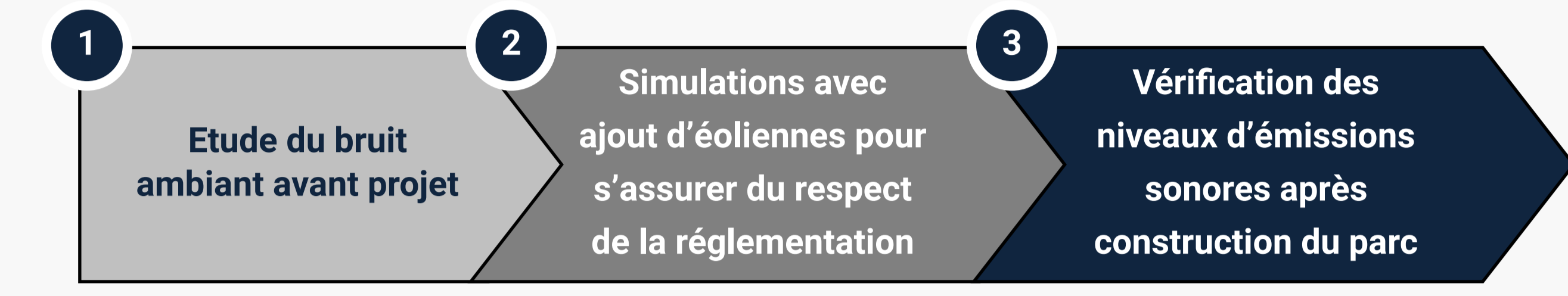
- Eolienne n°4
- Présence de failles d'eau souterraines



Source: extrait « Rapport Géobiologique version 2 – Projet de parc éolien de PLOURAC'H » - juin 2022, Y. Gilbert, S. Lermine

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Assurer l'intégration des éoliennes dans l'environnement sonore



Cette étude permet de calculer le futur bruit induit dans le voisinage par la présence du parc éolien et d'en vérifier la conformité future par rapport à la réglementation en vigueur issue de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Niveau ambiant existant incluant le bruit de l'installation	Emergence maximale admissible	
	Jour (7h / 22h)	Nuit (22h / 7h)
Lamb > 35 dBA	5 dBA	3 dBA

Si l'étude acoustique révèle des risques de dépassement des valeurs réglementaires, un plan de bridage adapté et optimisé est dimensionné en privilégiant les bridages aux arrêts des éoliennes.

L'étude pour le projet éolien à Plourac'h

Dans un premier temps, elle a caractérisé l'état sonore initial autour du projet à l'aide d'une **campagne de mesure réalisée sur une durée de 20 jours** du 22/11/2021 au 13/12/2022 permettant d'obtenir des données pour différentes vitesses de vent.

Dans un second temps, elle a modélisé le bruit engendré par différents modèles d'éoliennes et proposé des **plans de bridages adaptés** pour respecter la réglementation.

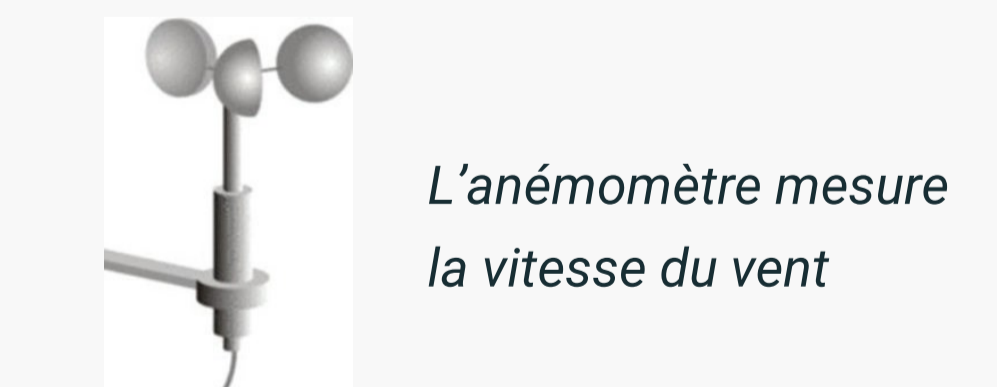
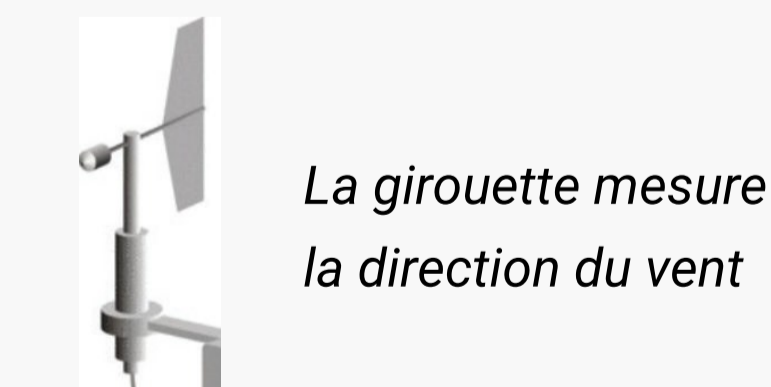
L'ÉTUDE DE VENT



Qualifier la ressource sur la zone d'étude

Le mât de mesure installé sur le site depuis juillet 2021 enregistre et mesure continuellement le vent afin d'obtenir des données précises sur cet élément indispensable au fonctionnement des éoliennes.

Les instruments de mesure



Quelles caractéristiques de vent à Plourac'h ?

Il en ressort que le vent souffle majoritairement de secteur Sud-ouest, comme le montre la rose des vents annuelle du site présentée ci-contre.

